

Bureau
d'audiences
publiques sur
l'environnement

30
Déjà
trente
ans!



Plan d'action de développement durable 2008-2013

Un engagement collectif pour le présent et l'avenir

Québec 

Bureau
d'audiences
publiques sur
l'environnement



Plan d'action de développement durable 2008-2013

Un engagement collectif pour le présent et l'avenir

Québec 

Le *Plan d'action de développement durable 2008-2013* a été rédigé par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et est accessible dans son site Internet.

Mis à jour en décembre 2008

Mot du président

Le présent plan d'action de développement durable pour la période 2008-2013 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) est le tout premier. Il met en relief les actions que le BAPE pose et prévoit poser pour mettre à l'avant-plan la *Loi sur le développement durable* sanctionnée par l'Assemblée nationale en avril 2006. Cette loi, qui s'articule autour d'un projet encore plus concret, la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, cherche à inculquer une vision responsable de société qui vise la qualité de vie des citoyens du Québec tout en assurant celle des générations futures.

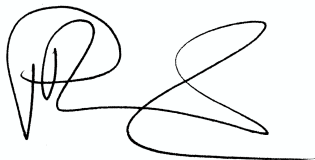
L'enquête publique sur un projet ou un dossier générique, telle qu'elle est pratiquée par le BAPE, donne un éclairage complémentaire à celui de l'analyse environnementale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Elle met en lumière, dans une vision globale, les préoccupations des participants tant pour la qualité de l'environnement et le dynamisme économique que pour l'équité sociale, qui sont les trois dimensions indissociables du développement durable. Par ailleurs, le travail du BAPE repose sur des valeurs solidement ancrées d'équité, de transparence, d'impartialité et d'intégrité.

Le BAPE a fait preuve de leadership en s'intéressant très tôt au concept de développement durable. Diverses commissions d'enquête ont traité à différents degrés du concept dans leur rapport, traduisant ainsi la préoccupation du BAPE à ce sujet. Il a également fait plusieurs gestes au cours des années afin de réduire l'empreinte environnementale de ses activités internes et externes, sans toutefois diminuer la qualité du service offert aux citoyens.

Durant les cinq prochaines années, le BAPE poursuivra avec enthousiasme la consolidation de ses compétences en matière de développement durable. L'adoption en son sein d'objectifs clairs et de procédures documentées, dont la publication de ce premier plan d'action et l'application d'un guide tenant compte des principes de développement durable dans l'analyse des projets, sera, j'en suis convaincu, gage de réussite pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la *Stratégie gouvernementale* ainsi qu'au respect et à la mise en œuvre des principes de développement durable.

C'est donc avec une grande fierté que je présente ce premier plan d'action qui permettra au BAPE de poursuivre sa mission dans un contexte de développement durable et de continuer à encourager la participation des citoyens d'aujourd'hui et de demain aux grandes décisions gouvernementales.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'PR', with a long horizontal flourish extending to the right.

Pierre Renaud

Un engagement collectif pour le présent et l'avenir

Le BAPE est un organisme neutre et indépendant qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Sa mission consiste à informer et à consulter la population sur des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le Ministre afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable. Il permet aux citoyens et aux groupes de s'informer et d'exercer leur droit de parole afin que leurs préoccupations et leurs opinions exprimées soient prises en considération. En outre, les commissions d'enquête produisent un rapport d'analyse relativement aux dossiers à l'examen.

En donnant ainsi à la population, depuis 1978, la possibilité d'intervenir dans le processus d'autorisation de projets susceptibles d'avoir un impact sur leur milieu, la mission du BAPE s'inscrit d'emblée dans une perspective de développement durable au service du Québec. Depuis plusieurs années, les commissions d'enquête du BAPE examinent les projets qui leur sont soumis en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs, laquelle englobe les aspects biophysique, social, économique et culturel.

Dès 1999, l'engagement du BAPE envers le développement durable s'est précisé en inscrivant dans ses plans stratégiques des orientations à cet égard et les rapports annuels déposés depuis font état des résultats atteints dans ce domaine.

En 2006, le BAPE a décidé de colliger différentes actions, nouvelles ou en place, en matière de développement durable dans une politique. Les principes généraux adoptés visaient à guider davantage les interventions entreprises depuis plusieurs années et à parfaire la culture du développement

durable dans le travail quotidien de son personnel¹.

Avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur le développement durable* et la nécessité de prendre en compte les seize principes qui y sont énoncés, le BAPE poursuit sa démarche en établissant un plan d'action de développement durable. Il souhaite ainsi améliorer ses façons de faire pour participer au développement de la société québécoise et être en mesure de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. En conséquence, le BAPE entend contribuer à façonner « une société où la qualité de vie du citoyen est et demeurera une réalité. Une société responsable, innovatrice et capable d'excellence dans toutes ses réalisations. Une société misant sur l'harmonie entre le dynamisme économique, la qualité de l'environnement et l'équité sociale. Une société inspirée par un État dont le leadership d'animation et d'action la mobilise vers l'atteinte de cette vision » (*Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 18).

Le BAPE travaille à améliorer ses méthodes d'enquête et d'analyse des projets que lui soumet le Ministre. Ainsi, il se servira des seize principes de développement durable pour le guider et l'orienter dans ses activités, tant en ce qui a trait aux décisions administratives qu'à la démarche d'analyse appliquée par les commissions d'enquête à propos des projets qu'elles examinent. Le BAPE veut également encourager les citoyens à participer plus activement à ses travaux et, ce faisant, à faire en sorte que leurs préoccupations à

1. Le terme « personnel » est utilisé au sens large. Il désigne aussi bien les membres du BAPE que tous les autres employés au sein de l'organisme.

l'égard de leur milieu de vie soient transmises aux décideurs gouvernementaux.

De plus, le BAPE souhaite réduire de façon significative son empreinte environnementale. Informer et consulter la population et enquêter là où les projets sont proposés amènent son personnel à se déplacer fréquemment. La gestion des milliers de documents déposés chaque année pendant les travaux des commissions d'enquête entraîne une grande manipulation de papier. La tenue de séances publiques génère des matières résiduelles.

Le BAPE a, depuis quelques années déjà, amorcé une réflexion sur ses façons de faire

dans le but de minimiser la consommation de biens et d'énergie. La Stratégie gouvernementale insufflé une vigueur nouvelle à cette volonté organisationnelle.

Le BAPE entend également adopter des pratiques responsables comme diminuer la consommation d'énergie de ses locaux ou veiller à ce que son personnel travaille dans un milieu dynamique, sain et sécuritaire. Par ailleurs, il publicisera ses actions au cours de ses travaux, notamment pendant les séances publiques, et ainsi contribuera à sensibiliser les participants au développement durable.

Un premier plan d'action de développement durable

Le premier plan d'action de développement durable du BAPE repose sur les trois enjeux fondamentaux que soulève la Stratégie gouvernementale, à savoir : développer la connaissance, promouvoir l'action responsable et favoriser l'engagement. Le BAPE détermine sept actions pour atteindre ses objectifs organisationnels et ainsi contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie.

La Stratégie gouvernementale présente 9 orientations et 29 objectifs. Le BAPE participera à la concrétisation d'un objectif pour chacune des trois premières orientations, soit « Informer, sensibiliser, éduquer, innover », « Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement » et « Produire et consommer

de façon responsable ». De plus, les responsabilités découlant de la mission du BAPE contribuent directement aux deux objectifs proposés dans l'orientation 8 « Favoriser la participation à la vie collective ». L'annexe présente les motifs pour lesquels les 24 autres objectifs gouvernementaux n'ont pas été retenus.

Au cours des cinq prochaines années, plusieurs gestes déjà en place seront maintenus et plusieurs nouveaux seront entrepris afin d'atteindre les différentes cibles visées. Une reddition de compte, qui fera état du degré d'atteinte des résultats, sera produite dans le rapport annuel du BAPE.

Orientation gouvernementale 1

Informer, sensibiliser, éduquer, innover

Objectif gouvernemental 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Afin d'assurer l'adhésion du personnel au concept de développement durable et à la prise en compte de l'ensemble des seize principes dans ses actions, le BAPE a déjà mis en place des mesures de sensibilisation et de formation et il entend poursuivre dans cette voie. Ces mesures sont indispensables pour favoriser les changements de comportement. Il importe également d'élaborer et de faire connaître au personnel les outils et les moyens nécessaires pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale et à la mise en œuvre d'un développement durable au Québec.

La réalisation de la mission du BAPE passe par sa connaissance et sa maîtrise du concept de développement durable. Bien que ce

concept imprègne différemment les gens selon leur culture, leur vécu et leurs valeurs, un effort continu d'information et d'éducation s'avère nécessaire pour que chacun acquière une connaissance globale de cette vision, de manière à y apporter une contribution positive et équilibrée, autant au travail que dans la vie personnelle. Cela nécessite aussi une modification des comportements, une adaptation à de nouveaux outils et davantage d'innovation dans les pratiques.

Par ailleurs, la volonté du BAPE et de son personnel à diminuer son empreinte environnementale est diffusée depuis plusieurs années par l'entremise des activités du comité de développement durable.

Objectif organisationnel 1 <i>Faire connaître la nature et la portée du concept de développement durable et des seize principes s'y rattachant.</i>	
Action 1	Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du <i>Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'Administration publique.</i>
Indicateurs	Taux du personnel rejoint par les activités de sensibilisation au développement durable et taux du personnel ayant acquis une connaissance suffisante du concept de développement durable pour le prendre en considération dans ses activités régulières.
Cibles	100 % du personnel rejoint d'ici la fin de 2009 et s'assurer que 50 % d'entre eux possèdent une connaissance suffisante du concept de développement durable pour le prendre en considération dans leurs activités régulières.
Gestes	<ul style="list-style-type: none">• Élaborer et offrir des activités de sensibilisation et de formation.• Prendre part à des formations sur le concept de développement durable.• Produire et diffuser des capsules électroniques de sensibilisation et d'information.• Vérifier le degré de connaissance du personnel face au concept de développement durable.

Action 2	Assurer la prise en compte systématique des principes de développement durable au sein de l'organisme et dans les travaux des commissions d'enquête.
Indicateurs	Nombre d'outils conçus afin de prendre en compte systématiquement les principes de développement durable et taux d'application.
Cibles	Conception de deux outils pour utilisation d'ici la fin de 2009 et taux d'utilisation des outils de 100 % en 2010.
Gestes	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir des outils afin de prendre en compte systématiquement les principes de développement durable dans l'analyse des projets par les commissions d'enquête et dans les activités internes du BAPE. • Former le personnel concerné à la compréhension et à l'utilisation des outils.

Action 3	Promouvoir la <i>Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013</i> auprès des participants aux séances d'information et aux séances d'audience publique et présenter la démarche d'analyse de la commission d'enquête.
Indicateur	Taux de mention de la Stratégie gouvernementale et de la démarche d'analyse dans les discours d'ouverture.
Cible	100 % des discours d'ici la fin de 2008.
Gestes	<ul style="list-style-type: none"> • Mentionner la Stratégie gouvernementale et la démarche d'analyse dans la présentation du BAPE au moment des séances d'information. • Promouvoir la Stratégie gouvernementale et présenter la démarche d'analyse dans le discours d'ouverture des séances d'audience publique.

Orientation gouvernementale 2

Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

Objectif gouvernemental 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Pour être en mesure d'offrir des services de qualité et de remplir adéquatement sa mission, le BAPE estime essentiel de pouvoir compter sur la présence et la contribution d'un personnel en santé physique et psychologique. Pour favoriser cette condition, il se doit donc de lui offrir un environnement de travail agréable, sain, sécuritaire et dynamique. Plusieurs actions relatives à la santé, à la sécurité et à la qualité de vie du personnel au travail sont déjà en place.

Conséquemment, cet objectif s'inscrit en prolongement et vise à fournir davantage d'information au personnel sur ce qui est fait à ce sujet, à accentuer l'importance

d'un environnement de travail sain et agréable et à permettre au personnel d'exprimer sa vision de l'organisme. L'action afférente est basée sur une approche préventive et globale, comme le suggère la Stratégie gouvernementale : « Il importe d'adopter une approche globale de la santé et de la sécurité fondée sur une connaissance, une surveillance, un suivi, un aménagement et une gestion appropriée des milieux de vie y compris le milieu de travail. [...] Tout effort en ce sens sera bénéfique pour la santé, la sécurité et l'environnement des générations actuelles et futures » (*ibid.*, p. 27).

Objectif organisationnel 2	
<i>Maintenir et améliorer la santé physique et psychologique du personnel pour offrir des services de qualité et remplir adéquatement la mission du BAPE.</i>	
Action 4	Offrir au personnel un environnement de travail favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie.
Indicateur	Nombre d'activités de consultation et d'information auprès du personnel favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie au bureau.
Cibles	Treize activités d'ici la fin de 2013.
Gestes	<ul style="list-style-type: none">• Produire et diffuser des capsules électroniques de sensibilisation et d'information.• Doter le BAPE d'un programme d'aide et d'écoute.• Donner au personnel l'occasion d'exprimer sa vision de l'organisme en général et de son travail en particulier, au moins une fois par année.• Évaluer périodiquement la qualité de l'air et de l'eau potable des locaux permanents utilisés par le BAPE et en communiquer les résultats.

Orientation gouvernementale 3

Produire et consommer de façon responsable

Objectif gouvernemental 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

La tenue des séances publiques et la rédaction des rapports entraînent une consommation de ressources matérielles de toute nature et génèrent des matières résiduelles. Depuis plusieurs années, le personnel du BAPE s'intéresse à améliorer ses pratiques pour réduire l'empreinte environnementale de ses activités. L'attention portée à la consommation et à la production responsables doit non seulement se poursuivre, mais elle doit aussi être diffusée à l'extérieur du milieu de travail. Le BAPE entend donc poursuivre et mettre en œuvre

graduellement un plus grand nombre de pratiques favorables à l'environnement pour réduire l'intensité énergétique, les émissions atmosphériques et l'usage des ressources.

La mise en place d'un cadre de gestion environnementale va poursuivre cette lancée et renforcera les activités de sensibilisation et de promotion de choix éclairés et responsables. Cette procédure documentera les diverses pratiques du BAPE et permettra d'en suivre la mise en œuvre.

Objectif organisationnel 3 <i>Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes de gestion au BAPE et dans les travaux des commissions d'enquête.</i>	
Action 5	Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la <i>Politique pour un gouvernement écoresponsable</i> .
Indicateur	État d'avancement de la mise en œuvre au BAPE d'un cadre de gestion environnementale, de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de la mise en œuvre de pratiques d'acquisition écoresponsable.
Cibles	Mise en œuvre d'un cadre de gestion environnementale en 2011 et mise en œuvre de dix mesures ou activités pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale d'ici 2011.
Gestes	<ul style="list-style-type: none">• Élaborer un cadre de gestion environnementale.• Concevoir, adapter ou utiliser des outils d'aide afin de consommer de façon responsable.• Poursuivre et mettre en œuvre graduellement un plus grand nombre de pratiques favorables à l'environnement.

Orientation gouvernementale 8

Favoriser la participation à la vie collective

Objectif gouvernemental 24

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

Le BAPE agit comme catalyseur de la participation des citoyens dans la prise de décision gouvernementale. Chargé d'informer et de consulter les citoyens sur des projets susceptibles d'avoir un impact sur leur qualité de vie, il prend en compte leurs préoccupations et leurs opinions dans ses rapports afin que l'expertise citoyenne soit mise à profit dans la bonification de projets et l'enrichissement du processus décisionnel.

Cette mission du BAPE cadre parfaitement avec le principe de développement durable « Participation et engagement » qui prône l'action communautaire et la vie démocratique. Tel que l'indique la Stratégie gouvernementale, « Le principe de participation et engagement spécifie que les citoyens et les

groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique » (*ibid.*, p. 54).

L'outil de démocratie participative qu'est le BAPE gagne à être connu. Depuis déjà 30 ans, des citoyens sont régulièrement interpellés pour la première fois lors d'une audience publique dans leur région. Plusieurs années peuvent en effet s'écouler entre deux visites du BAPE. Par ailleurs, il faut souligner qu'un sondage mené en 2006 auprès des participants aux audiences publiques a révélé que les jeunes participaient relativement peu aux travaux des commissions d'enquête.

Objectif organisationnel 4	
<i>Améliorer le taux de participation aux séances d'audiences publiques.</i>	
Action 6	Promouvoir le droit des citoyens d'être informés et consultés en faisant connaître le BAPE.
Indicateurs	Nombre d'activités externes réalisées et notoriété du BAPE à l'échelle du Québec.
Cibles	Vingt activités externes annuelles, un plan de communication révisé ciblant davantage les jeunes d'ici la fin de 2009 et augmentation de la notoriété du BAPE.
Gestes	<ul style="list-style-type: none">• Participer à des activités qui accroissent la visibilité et le rayonnement du BAPE au Québec.• Réviser le plan de communication pour cibler davantage les jeunes comme clientèle pour les audiences publiques.

Objectif gouvernemental 25

Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.

Dès sa création en 1978, le BAPE a visé un degré de service égal pour tous les citoyens. Ainsi, les commissions d'enquête facilitent la participation publique, notamment en siégeant dans les localités où sont situés les projets. Elles adaptent en outre le calendrier de leurs travaux en tenant compte le plus possible des contraintes des citoyens. Le BAPE entend maintenir son offre de services au public. Par ailleurs, il est à la recherche de nouvelles façons de joindre la population afin de mieux l'informer et de favoriser davantage sa participation.

Depuis 2001, le BAPE mesure le taux de satisfaction des participants au moyen d'un questionnaire qu'ils sont invités à remplir (accueil, politesse, lieux des séances, accès à la documentation, etc.).

Tous les rapports d'enquête et d'audience publique du BAPE rapportent l'opinion et les préoccupations du public. Les commissions d'enquête insèrent les préoccupations des citoyens et des groupes dans leur analyse des projets et en traitent dans leurs avis communiqués au Ministre.

Par ailleurs, des municipalités, des ministères et divers organismes sont toujours présents à titre de personne-ressource au cours des séances d'audience publique et ils interviennent régulièrement pour soumettre des questions à la commission d'enquête ou présenter leur opinion relativement à un projet. Il est donc important pour la bonne conduite des travaux des commissions d'enquête qu'ils connaissent bien leur rôle comme personne-ressource et qu'ils soient bien préparés.

Objectif organisationnel 5	
<i>Encourager la participation des citoyens aux consultations publiques du BAPE afin de permettre la prise en considération par les décideurs gouvernementaux de leurs préoccupations, points de vue, connaissances et expertises à l'égard de leur milieu de vie.</i>	
Action 7	Améliorer la qualité, l'efficacité et l'efficience des travaux à l'intérieur des mandats du BAPE au regard de la période d'information et de consultation publiques et des audiences publiques.
Indicateur	Taux de satisfaction des participants face aux services offerts.
Cible	Maintien d'un taux de satisfaction globale des participants à au moins 80 %.
Gestes	<ul style="list-style-type: none">• Offrir des services de proximité adaptés aux besoins et aux attentes des participants aux séances d'information et aux séances d'audience publique.• Améliorer l'offre de services en ligne.• Maintenir la qualité des interventions au regard des périodes d'information et de consultation publiques et des séances d'audience publique pour faciliter la participation des citoyens.• Offrir une formation à l'intention des personnes-ressources pour les préparer aux travaux des commissions d'enquête.• Publier de nouveaux documents d'information expliquant la période d'information et de consultation publiques, l'audience publique et la médiation.

Annexe

Motifs à l'égard des objectifs de la Stratégie gouvernementale qui n'ont pas été retenus pour le Plan d'action de développement durable du BAPE

En raison de son champ d'intervention découlant de ses compétences, le BAPE ne peut pas contribuer réellement à l'atteinte de ces objectifs.

Objectifs gouvernementaux

2. Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.
12. Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.
13. Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.
15. Accroître le niveau de vie.
16. Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables.
20. Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience.
23. Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.
26. Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
27. Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.
28. Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre.
29. Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail.

Les responsabilités découlant de la mission du BAPE ne lui permettent pas de contribuer directement à ces objectifs. Toutefois, ces objectifs sont des enjeux qui sont parfois abordés dans ses rapports d'enquête et d'audience publique qui servent à éclairer la prise de décision gouvernementale.

Objectifs gouvernementaux

3. Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.
5. Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.
7. Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.
8. Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.

9. Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.
10. Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation éclairés et responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services.
11. Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services.
18. Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.
19. Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.
21. Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.
22. Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

Le BAPE applique les directives découlant des lois sur le travail, des conventions collectives et des décrets relatifs aux règles applicables au personnel d'encadrement et aux emplois supérieurs. Il cherche toujours à accommoder le personnel qui désire se prévaloir de certaines dispositions touchant la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle. Comme le BAPE n'entend pas prendre d'initiatives particulières dans le domaine, il n'a pas prévu d'actions et de gestes à ce sujet.

Objectif gouvernemental

14. Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.

Les responsabilités découlant de la mission du BAPE ne lui permettent pas de contribuer directement à cet objectif. Ses dirigeants se sont engagés à gérer avec efficacité et efficacie les crédits qu'ils ont la responsabilité d'administrer.

Objectif gouvernemental

17. Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé.



Pages intérieures imprimées sur du papier contenant 100 % de fibres postconsommation, certifié choix environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Québec à partir d'énergie biogaz.

Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Téléphone : 418 643-7447
(sans frais) : 1 800 463-4732
Télécopieur : 418 643-9474
Courriel : communication@bape.gouv.qc.ca

Le document est accessible à l'adresse :
www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/

**Bureau
d'audiences publiques
sur l'environnement**

Québec 